

Le Cannabis Thérapeutique au secours des pathologies lourdes

Pionnier français dans les médicaments à base de cannabis thérapeutique, LaFleur créée par DelleD propose l'expérimentation d'un dispositif médical de fleur de cannabis par vaporisation en vue d'obtenir une autorisation de mise sur le marché auprès de l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé).

DELLED S'ASSOCIE A RYAH POUR EXPERIMENTER UN INHALATEUR DE FLEUR DE CANNABIS

L'article 1er du décret n°2020-1230 du 7 octobre 2020 autorise, à titre expérimental, l'usage médical du cannabis. Dans ce cadre précis, LaFleur soumet sa candidature à l'expérimentation lancée par l'ANSM sur la forme galénique « fleur par vaporisation ». Pendant cette expérimentation, LaFleur souhaite mettre à disposition son vaporisateur connecté et ses cartouches sécurisées à base de fleur de cannabis importée.

La fourniture et la distribution de médicaments à base de cannabis pour les patients qui participeront à l'expérimentation se fera à titre gratuit. LaFleur via son dispositif médical assurera la traçabilité et la fiabilité des données issues de l'expérimentation afin d'accompagner les patients au-delà de l'expérimentation en vue de réduire les risques d'usage.

« Notre objectif est d'accompagner le corps médical et les patients pour répondre aux besoins actuels et futurs de la recherche. En effet, nous relevons une forte demande des communautés scientifiques, médicales et des patients, de médicaments à base de cannabis thérapeutique. » Franck Milone, CEO de DelleD.

UNE OPPORTUNITÉ POUR 3000 PATIENTS RÉFRACTAIRES AUX TRAITEMENTS CLASSIQUES

Le décret réserve l'usage médical du cannabis aux situations cliniques réfractaires aux traitements indiqués et accessibles. La liste est circonscrite aux pathologies suivantes :

- « Les douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapies (médicamenteuses ou non) accessibles ;
- Certaines formes d'épilepsie pharmaco-résistantes ;
- Certains symptômes rebelles en oncologie liés au cancer ou au traitement anticancéreux ;
- Les situations palliatives ;
- La spasticité douloureuse de la sclérose en plaques ou des autres pathologies du système nerveux central. »

L'expérimentation est prévue à partir de mars 2021 pour une durée de deux ans. On estime à 3000 le nombre de patients qui devrait bénéficier de ce type de thérapie nouvelle. À ce titre, pour assurer et sécuriser le suivi de ces patients pendant l'expérimentation, le décret prévoit « un registre national électronique de suivi » (Art. 4 du décret).

Solène de LaFleur

A PROPOS DE DelleD SAS

Chez [DelleD SAS](#), nous travaillons à l'optimisation de la production de médicaments à base de cannabis grâce à des méthodes innovantes d'éclairage et d'intelligence artificielle. Le projet LaFleur, créé par DelleD, porte sur le développement de médicaments en partenariat avec des laboratoires publics et privés.

Contact

Solène, Chargée de relations presse

Mail : solene@delled.fr